

La DREAL préconise à un minimum de 120°

Observations sur le dossier Volkswind

Les montages photos :

Ils ne reflètent pas la réalité visuelle , les proportions ne sont pas respectées.

La focale utilisée n'est pas adaptée à l'oeil humain, les prises à 180° déforment les vues et minimisent l'impact réel sur le paysage.

La représentation des éoliennes en blancs est trompeur , elles atténuent leur présence, un marketing bien mené.

Il suffit de voir sur le terrain ,avec le parc des moindreaux et Longèves les éoliennes ne sont pas blanches.

Les zones protégées :

Le dossier sous- estime les zones protégées, notre patrimoine naturel est en danger

L'expertise d'une ZNIEFF est une démarche qui associe ,scientifiques, collectivités territoriales, naturalistes et associations de protection de la nature.

Il faut construire une base de données ; depuis 1982 deux générations d'inventaire (1982-1998 et 1997-2012) une troisième génération en cours.

Le promoteur se contente d'un **inventaire sur quatre saisons**.

Des données forcément incomplètes,qui sous-évalue la richesse de cette zone.

Les propositions compensatrices ne serviront à rien puisque les machines installées ne pourront plus jamais rétablir les impacts destructrices sur la faune ,ceux malgré les sommes mis à dispositions.

Retombées fiscales

Des sommes vertigineuses ont été annoncées dans leur EDITO 504000€ pour la CDC et 327000€ pour la commune.(photo3)

L'IFER au bas mot sera de 258720€ la commune 20% à environ 51744€ /an (base de 7,7 € le kw monté au 1/01/2021).

Ces sommes énormes sont des incitations à positionner les personnes en faveur du projet(voir registre de l'enquête publique) .Un mensonge grave pour la bonne foi du résultat de l'enquête.

Production électrique

Il est prévu une connexion à Puilboreau, un acheminement par enfouissement sur 30km environ. Soit par rapport à la puissance initiale installée de 33,6 Mw, il va falloir compter une déperdition de :

12% environ dû au transport (effet joule)

2% de perte à la distribution aux consommateurs

Un total de 11,76 Mw de perte avec l'intermittence de fonctionnement.

Wolks wind appel ça du rendement, encore des affirmations trompeuses.

Le dossier concernant la biodiversité n'est pas cohérent et avec d'énorme incertitude.

Il n'est pas non plus cohérent avec la stratégie de valorisation paysagère et écologique de l'objectif du schéma éolien de la CDC et PNR et du PIUih (art L4251-3 du code général des collectivités

Nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Le Bureau ADDVC .
addvc17@orange.fr

Photo 1 vue de l'église avec en arrière plan une éolienne des Moindreux à 2500m

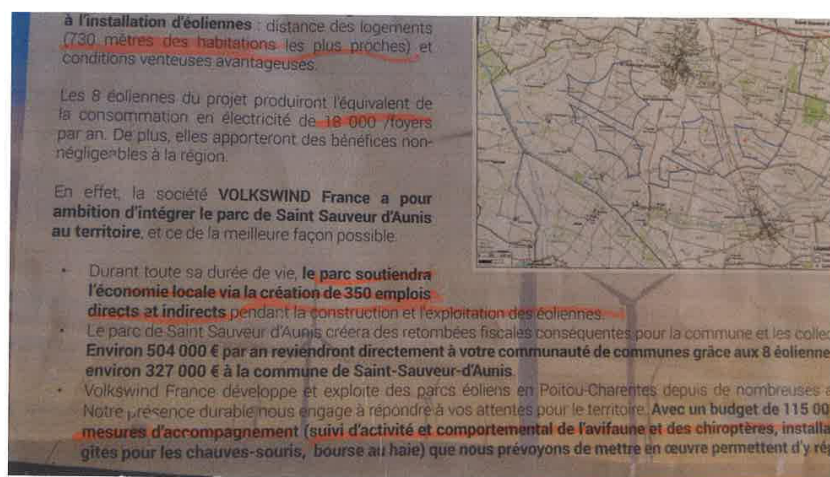


Photo 2 Prise en hiver au dessus de la Chapelle en face de l'HEPAD et le lotissement



EDITO du promoteur les retombées fiscales

Photo 3



montage photo ADDVC coté projet .Notre église classée dénaturée du pont de la N11(photo4)



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@172 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 11:51:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier M Jean Luc

Contribution :

Courrier M Jean Luc

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier Jean Luc.pdf\)](#)

Document : Courrier Jean Luc.pdf, page 1 sur 2

Note à Monsieur le Commissaire-enquêteur

Jean LUC, Maire Honoraire de Saint-Sauveur d'Aunis

Objet : Projet éolien de Saint-Sauveur d'Aunis (8 antennes)

L'exercice de mes divers mandats précédents (Maire de Saint-Sauveur d'Aunis de 2014 à 2020 notamment, membre du bureau de la CDC Aunis Atlantique, délégué au Parc Naturel du Marais Poitevin, délégué au Syndicat de gestion hydraulique du Bassin du Curé) ainsi qu'une connaissance avérée des enjeux du territoire m'autorisent en qualité de citoyen à effectuer à ce niveau du projet les remarques suivantes :

1°/ Une concertation avec les élus « vide de sens » :

Le projet de parc éolien présenté à l'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les élus.

Les contacts et réunions de présentation mentionnés dans le dossier ne correspondent pas à la réalité. Conformément à une délibération prise à bulletins secrets, il avait été décidé en Conseil Municipal de ne participer à aucun échange avec la Société Wolkswind ni avec quelque société commerciale. Il a bien été mis à la disposition une salle dite Charre à l'étage du Centre Rencontre bien distante de la Mairie, pour semble-t-il, un affichage des informations. Cette réunion ainsi qu'un petit déjeuner très matinal à l'intention de la population n'ont pas à ma connaissance réuni un réel public. Nous avons en revanche été assaillis d'invitations sur papier glacé et d'envoi de petits colis en recommandé de nourriture et friandises (généralement refusés) ou de diverses sollicitations auprès de l'école ou d'associations des parents d'élèves.

La ferme éolienne de Saint-Sauveur d'Aunis est une initiative privée de nature commerciale assise sur des capitaux privés.

2°/ L'élaboration d'un PLUIH (2020-2030) a défini pour l'éolien une zone préférentielle AENR dont le territoire communal est exclu, notamment sa partie Est et Sud, siège du projet de la Ferme Eolienne.

Cette zone ainsi définie par la Communauté de Communes (conformément à l'avis du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin après une conférence des Maires, une décision du Bureau Communautaire, une enquête publique et encore des décisions postérieures du Bureau et du Conseil Communautaire). **Le PLUIH a été validé en ce sens.**

Il ne s'agit en rien d'un refus de l'éolien comme l'explique l'avis négatif du Président de la CDC Aunis Atlantique mais d'une prise en compte raisonnée des enjeux paysagers et environnementaux du territoire et d'une trajectoire équilibrée de production d'énergies renouvelables (développement d'un mix énergétique).

3°/ La volonté des pouvoirs publics de privilégier dans ce secteur sensible la préservation d'un environnement naturel.

La ferme éolienne d'Aunis, relève l'étude, est située à 700 m de la Conche à Saint-Sauveur d'Aunis. Le secteur des « marais de Nuaillé » (les 5 marais communaux du Gué d'Alléré, d'Anais, de Saint-

Sauveur d'Aunis, de Nuallié et d'Angliers) est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 du Marais Poitevin et fait partie des Zones Naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

Monsieur le Préfet qui a soumis pour avis en date du 25/06/2020 un projet d'arrêté de protection du Biotope (APB) fait l'inventaire depuis 2003 de 126 espèces protégées (102 oiseaux, 9 amphibiens, 7 mammifères, 3 reptiles, 2 plantes, 1 lépidoptère, 1 coléoptère et un poisson).

Ce secteur, doté d'alignement de plantations et dont la vocation est l'élevage, est traversé par la rivière le Curé qui s'écoule de Saint-Georges du Bois à la Baie de l'Aiguillon, et draine alentours d'autres cours d'eau (le Virson, la Roulière et la Charre).

Précisons encore que le secteur de la Ferme Eolienne a été replanté suite aux travaux connexes au remembrement de 1991 (14 km de plantations sur la commune notamment dans le secteur des Arielles et des Baraques etc...).

Le Conseil Général qui s'engage actuellement dans la définition d'Espaces Naturels Sensibles « ENS » a inclus la Cuvette de Nuallié dans le dispositif pour la Charente Maritime (rapport de Monsieur Lionel Quillet).

4° / Des photomontages « complaisants » à partir de monuments situés à l'extérieur de notre territoire d'Aunis.

Il est paradoxal de choisir des angles de vue extérieurs à l'Aunis (Abbaye de Maillezais, Tour des 4 Sergents à La Rochelle) alors que dans la proche région, à la vue du projet, on dénombre dans chaque village de nombreuses petites églises (Anais, Le Gué d'Alléré et notamment l'église romane classée de Saint-Sauveur d'Aunis avec une abside et des absidioles, une « salle de veille » et des chapiteaux remarquables. Le promeneur est invité simplement à se transporter dans les jardins de la partie Nord de Saint-Sauveur au bord de la Charre (La Gatinelle), à l'Ouest du Gué d'Alléré près de la Roulière.

Je me permets de formuler un avis négatif sur le projet qui nous est présenté.

Jean LUC

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@173 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 11:54:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier AUDINEAU Thomas

Contribution :

Courrier AUDINEAU Thomas

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier AUDINEAU Thomas.pdf\)](#)

Document : Courrier AUDINEAU Thomas.pdf, page 1 sur 1

Bonjour Mr. l'enquêteur publique

Un petit mot pour apporter mon soutien au projet éolien sur la commune de St Sauveur. En effet il faut réussir à produire de plus en plus notre propre énergie. Les villages s'agrandissent de plus en plus et donc vont demander de plus en plus d'électricité. Les éoliennes sont des énergies plus verte (comme le photovoltaïque, la méthanisation etc...) que les centrales nucléaires. Les opposants que proposent-ils ? Rien de valable et constructif. Quand des lotissements se montent ou des zones commercial et artisanal s'agrandissent, on ne vient pas dire que sa pollue, que sa dérange la faune et la flore ainsi que le visuel. Les personnes s'y habituent, pour les éoliennes se sera pareil. Ces des énergies vertes, qui rapporte de l'argent à la commune ainsi que à la CDC, qui va aider à remettre certains chemins rural en état qui son au jour d'aujourd'hui beaucoup trop onéreux pour les communes. Cela prend moins de place qu'un lotissement et ne va pas engendrer des problèmes d'infrastructures dans nos communes contrairement aux lotissements. Je pense qu'une éolienne fait moins de bruit et pollue moins que tous nos véhicules de plus en plus nombreux avec tous nos axes routiers.

Voila ce que je ressens des énergies renouvelables en particulier les éoliennes. Je suis déjà producteur d'énergie renouvelable avec du photovoltaïques et 3 autres projets photovoltaïques vont voir le jour entre 2021 et 2022.

VIVE LES ENERGIES RENOUVELABLES

Le 05/07/2021

Mes sincères salutations

Mr AUDINEAU Thomas

2 rue du marais

17540 Le Gué d'Alléré



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@174 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 11:56:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier ALBERT-STELMACH Dominique

Contribution :

Courrier ALBERT-STELMACH Dominique

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier ALBERT STELMACH Dominique.pdf\)](#)

Document : Courrier ALBERT STELMACH Dominique.pdf, page 1 sur 8

ALBERT-STELMACH Dominique

De: D S <dominique.stelmach@gmail.com>
Envoyé: vendredi 2 juillet 2021 16:36
À: ALBERT-STELMACH Dominique
Objet: Re: Enquête publique projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS

Le ven. 2 juil. 2021 à 16:11, D S <dominique.stelmach@gmail.com> a écrit :

Mesdames, Messieurs,

Dans cet avis, aucune position politique, écologique, ou encore religieuse, simplement une vision critique traduisant mon opposition audit projet éolien ST SAUVEUR D AUNIS.

De nature modérée, je suis vivement interpellée par ce projet relatif à un parc éolien sur la commune de ST SAUVEUR D AUNIS...Nous sommes aux portes de cette magnifique ouverture vers le pôle du marais poitevin(site protégé), et un parc éolien déjà existant du côté de Ferrières d Aunis fait face à la commune de Saint Sauveur d Aunis; en acceptant ce nouveau projet, situé à l opposé, la commune sera quasiment entourée d'éoliennes. Cela m apparaît bien disproportionné pour une seule zone géographique, de surcroît bien peu accueillant, et vient grandement gâcher la vue que l on peut porter sur notre campagne, Dame Nature. Hormis l intérêt financier que je devine pour quelques-uns, je pense sincèrement qu il est possible de trouver d autres lieux, ou conserver le même axe que les installations existantes, en évitant ainsi de noyer les abords quasi directs de ladite commune de ces "monstres sacrés", "ces monstres d acier", bien que je porte une véritable volonté et croyance en la protection de notre planète et dans les nouvelles sources d énergies plus vertes, OUI ! Certes, mais par pitié pas au prix de tous les sacrifices. Savez vous que St Sauveur d Aunis, avant d être reconnue comme la porte d entrée vers notre marais poitevin, est portée par son histoire, son église.....et surtout sa discrète, mais si solennelle petite chapelle,... (venez la voir et vous comprendrez). Malheureusement cette dernière se situe au pied de ce projet éolien. Comment est il possible de faire abstraction de ceci. Mesdames, Messieurs, avec tout le respect que je vous porte, comment cela serait il victorieux d autoriser ce projet, buffouant ainsi notre environnement, celui -même qui porte les traces de notre passé, de notre histoire, ...notre si précieux patrimoine identitaire.

Je vous invite à venir constater par vous même, visitez les lieux, et faites gentiment l'ascension à pieds jusqu à l espace désigné à ce supposé futur parc éolien, imprégnez vous de notre histoire et de notre environnement et vous comprendrez, autant que vous saurez mesurer les fondamentaux de cette opposition légitimée.

Les photos ci-jointes témoignent de l existant "eolien" d une part , d autre part de l espace naturel appelé à être défiguré par ces gigantesques mats avec au premier plan ce lieu discret et solennellement dédié à notre chapelle. Enfin je lie aussi 2 documents PDF relatifs au patrimoine historique de St Sauveur d Aunis.

Recevez cet avis comme une invitation raisonnable à sauvegarder, à préserver nos lieux, ainsi que notre visuel au quasi quotidien, à respecter l harmonie de nos paysages, et en conséquence à orienter ces investissements futurs vers des espaces plus isolés, ou déjà dédiés à de tels projets.

Veuillez, Mesdames, Messieurs, accepter mes cordiales et respectueuses salutations.

Dominique ALBERT-LALANCE

Eglise de la Transfiguration à Saint-Sauveur-d'Aunis

Crédit photo : Bastien.pierre - Sous licence Creative Commons

Adresse renseignée dans la base Mérimée :

17540 Saint-Sauveur-d'Aunis - France

Code Insee de la commune : 17396

Charente Maritime [17] - La Rochelle - Poitou Charentes - Nouvelle-Aquitaine

Adresse approximative issue des coordonnées GPS (latitude et longitude) :

5151 Place de l'Église 17540 Saint-Sauveur-d'Aunis

Éléments protégés :

Eglise : inscription par arrêté du 27 février 1925

Historique :

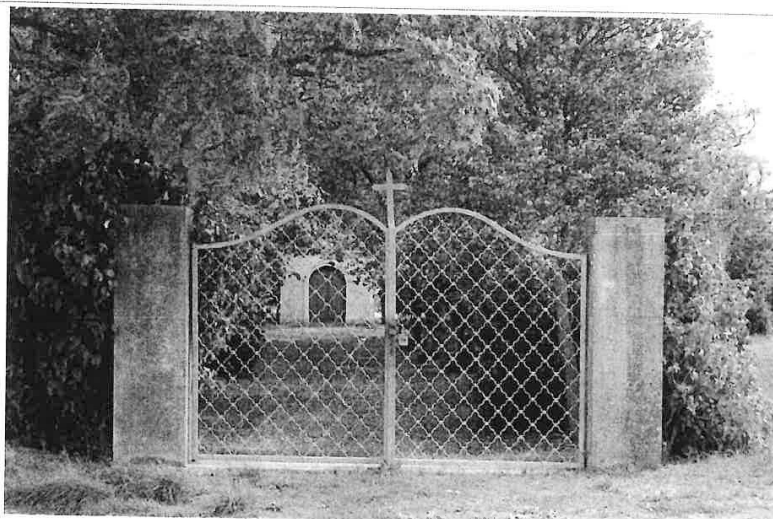
Cette église est l'un des rares édifices de l'architecture religieuse des 11 et 12e siècles à avoir survécu, en Aunis, aux guerres de Religion. Construite d'après le plan latin, avec transept et bas-côtés, abside et absidioles, elle n'a presque rien conservé extérieurement de son apparence primitive. Les murs ont été surélevés, des contreforts ont été édifiés pour contrebuter la poussée des doubleaux. L'ancien clocher a disparu pour faire place à un autre de forme et de construction plus modernes. L'intérieur au contraire est majoritairement bien conservé. La croisée du transept est couverte par une coupole octogonale à pans accusés, portée, en guise de pendentifs, par des trompes semi-comiques qui viennent racheter le plan carré de la partie inférieure. Les colonnes qui soutiennent les doubleaux, présentent des chapiteaux sculptés (animaux fantastiques, aigle, lion, taureau, saints, feuillages...). Les anciennes voûtes de la nef et des bas-côtés n'existent plus. Seuls leurs doubleaux ont subsisté, avec les colonnes et les chapiteaux les supportant. Les voûtes de la dernière travée de chacun des bas-côtés, voûtes d'arêtes très surbaissées, avec nervures, sont d'une époque un peu postérieure aux autres parties de la construction.

Périodes de construction :

11e siècle, 12e siècle

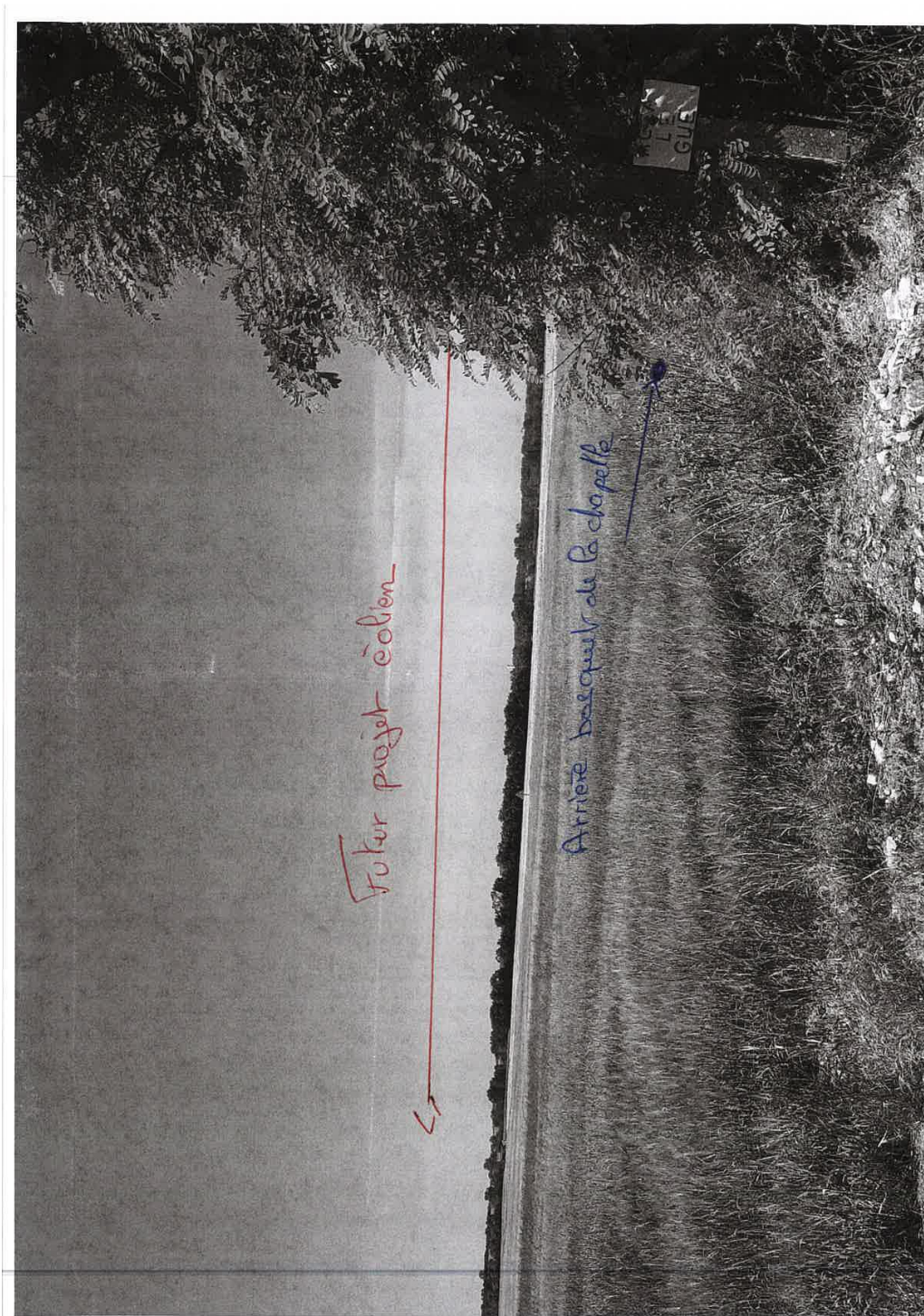
Propriété de la commune

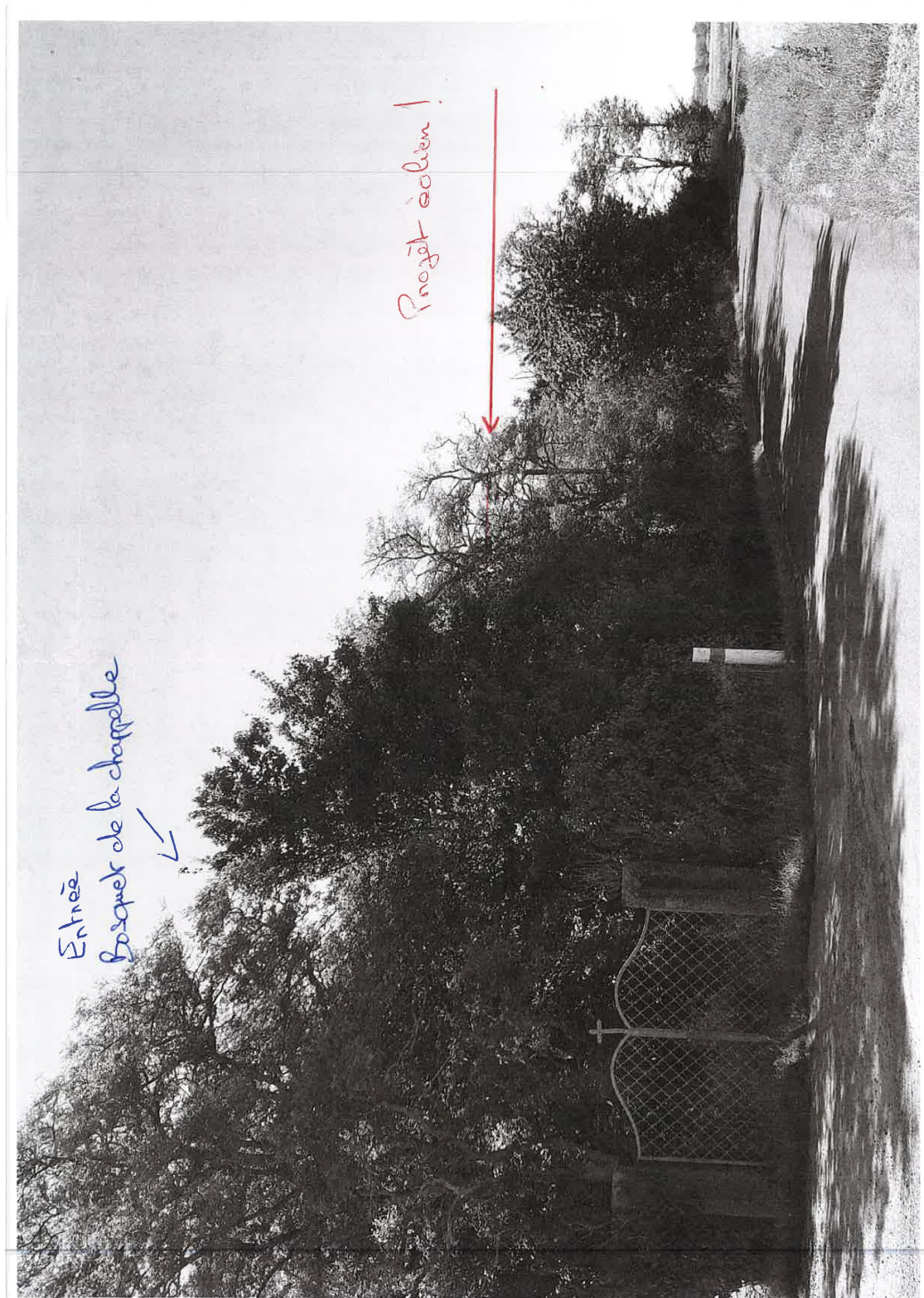
Saint-Sauveur-d'Aunis, chapelle Notre-Dame des Champs.
En Aunis et Saintonge, l'hiver 1788-1798 fut caractérisé par sa longueur et sa durée. Les vignobles de la commune de Saint-Sauveur dépérissaient en raison des gelées, des vers. Des centaines d'hectares étaient plus ou moins infectés.
En 1832, la population accuse le maire de négligence malgré ses observations et ses recours auprès du Préfet.
En 1834, survint, non plus sur les cultures, mais les habitants eux-mêmes, une maladie: le choléra mobu. La commune la plus touchée dans la région fut Saint-Sauveur. On fit alors vœux d'élever une chapelle dans un lieu de la commune.
On oublia la chapelle promise, quoique dans les vignes les vers reprennent leur néfaste travail. En 1848, le maire demande des secours à la préfecture. On ne pensait plus qu'à laisser les vignes à l'abandon. La terre, même si on arrachait les ceps, était impropre à cultiver le blé.
Et voilà que l'on se rappela du vœu. Le 8 juillet 1850, le conseil municipal donna son accord pour construction d'une chapelle sur le territoire de la commune, grâce à une souscription publique. Celle-ci s'étant avérée insuffisante pour la construction de l'édifice, la préfecture prit à sa charge le reste des frais. Le vœu fut ainsi réalisé.
«Il a été convenu qu'à l'occasion de la destruction des vers qui ravageaient les vignes, il y a quelques années, on ferait une chapelle votive pour remercier Dieu de la cassation de ce fléau» (1849).
La chapelle fut terminée en 1854. Monseigneur Villecours, évêque de La Rochelle, vint la bénir.
A l'intérieur de cette chapelle se trouve une statue de Notre-Dame d'Afrique.













Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

@175 - PRAULT Jean-Michel - Nuillé-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 12:03:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Faire part de mon refus quant à l'implantation d'une ferme éolienne à St Sauveur d'Aunis

Contribution :

J'habite la partie EST de la commune de Nuillé d'Aunis et je vais être en covisibilité directe avec les éoliennes si elles sont installées à St Sauveur d'Aunis. L'aspect visuel de ces équipements me dérange fortement, moi qui me suis installé en commune rurale en 2006 pour bénéficier d'un environnement agréable. Nous assistons aujourd'hui à une saturation visuelle du paysage dans ce secteur géographique. 9 aérogénérateurs sont installés à St Jean de Liversay et d'autres sont en projet, 3 à Longèves la commune était pourtant favorable à ce projet et on veut aujourd'hui leur en imposer d'autres contre sa volonté, 8 sont donc envisagés à St Sauveur et les promoteurs font la queue à la mairie de Nuillé d'Aunis pour emporter leur part du gâteau. Le drame c'est que dès l'implantation d'une éolienne quelque part, les promoteurs s'empressent de densifier les installations et les habitants subissent une terrible saturation visuelle.

Dans son bulletin de propagande, Volkwind annonce que l'éolien contribue à la diminution des gaz à effet de serre et ne génère pas de déchet : MENSONGE.

Aujourd'hui seul le mat métallique est recyclable, le socle en béton qui pèse de 800 à 1500 T est raboté en surface et tout le reste demeure enterré, quant aux pales en matériaux composites elles sont débitées et enfouies puisqu'on ne sait pas les retraiter. Idem pour la nacelle composée de 200 kg à 1 T de terres rares ! Donc les éoliennes produisent des déchets sans parler de la pollution induite par leur construction et installation. Concernant la réduction des émissions à effet de serre, là encore on ment aux populations. La France est un des rares pays à produire une électricité décarbonée à 90%. Les centrales nucléaires ne produisent quasiment aucun CO2, donc on ne va pas réduire les émissions de CO2 en les supprimant, ce discours trompe les gens. L'énergie nucléaire est pilotable et permet d'ajuster facilement la production au besoin en temps réel, alors que l'éolien est une énergie intermittente qui ne produit que 6% de nos besoins. Ce problème est d'autant plus important en période hivernale où la demande est forte alors que le photovoltaïque peine à produire et l'éolien est totalement incapable de répondre aux périodes de pointe : c'est le blackout assuré !

Maintenant parlons d'avenir : une éolienne a une durée de vie de 15 à 20 ans et après on nous assure de son démantèlement. Premièrement qui sera en charge du projet dans 20 ans, sachant qu'à peine installé un parc est immédiatement revendu à des sociétés qui les exploitent. Une provision de 50 000 € est exigée alors que le coût réel d'un démantèlement est d'environ 400 000 € par mât. En cas d'incapacité financière de la société, qui remettra le site en état ?

Concernant l'avifaune vivant dans le périmètre, des études sont produites et les mesures proposées sont systématiquement le recensement des animaux victimes des collisions avec les pales. Comptabiliser les cadavres des espèces protégées n'est en rien une mesure de correction. Dans cette zone géographique transitent régulièrement des rapaces (plusieurs espèces) l'oedicnème criard très présent dans les zones de cultures céréalières et les chiroptères. Il faut également rappeler que la Charente-Maritime est un département qui accueille des milliers d'oiseaux migrateurs, lesquels sont gravement exposés aux collisions compte-tenu des barrages importants formés par les alignements d'éoliennes.

Pour conclure, les éoliennes actuellement installées font de 150 à 200 m de haut et provoquent une réelle saturation visuelle du fait de leur grand nombre, du clignotement nocturne et de l'effet stroboscopique en journée. Le bruit produit est d'autant plus perceptible en fonction de la direction du vent et peut être réellement gênant pour les riverains, même si des mesures de bridage sont envisagées elle ne sont que rarement mises en oeuvre. Reste la problématique des infrasons qui continue de faire débat parmi les scientifiques, mais de nombreuses personnes se plaignent de leurs conséquences et ça c'est du concret.

Quant à la valeur du patrimoine immobilier, contrairement à ce que disent les promoteurs éoliens, les professionnels de l'immobilier constatent une nette dépréciation de la valeur marchande des maisons dans un environnement éolien.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Les populations sont prises en otage dans ce grand business de l'éolien. Elles subissent l'impact visuel et sonore de ces installations et sont ponctionnées sur leurs factures d'électricité pour financer le système. Tout ce montage financier est totalement artificiel puisque les opérateurs bénéficient d'un tarif de rachat très supérieur au prix du marché et ce sont les gens qui en font les frais.

Pour limiter les recours l'état français a supprimé la possibilité de recourir au tribunal administratif et ainsi accélérer la mise en place du réseau éolien ce qui est particulièrement scandaleux puisque les individus qui ont intérêt à agir sont dans l'incapacité de le faire.

Il reste l'enquête publique.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, je m'oppose à l'implantation d'une ferme éolienne à Saint Sauveur d'Aunis et vous remercie de relayer mes arguments.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@176 - Michel - Benon

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 12:04:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Au nom de la protection de la faune : un grand NON !!

Contribution :

Nous avons un début de nidification de cigognes noires dans la région, fait très rare en France, il serait dommage de compromettre l'expansion d'un (des) oiseaux rares ou en mauvais état de conservation, si on regarde tous les projets éoliens aux alentours, St Jean de Liversay, Benon, Le Gué, St Sauveur, St Médard, Longèves, Andilly..... tous nos villages vont être encerclés par les éoliennes, on ne pourra pas tourner la tête sans voir une éolienne, on pourra plus se promener en forêt sans voir ou entendre une éolienne..... nul doute que ça aura un impact sur la qualité de vie et sur l'immobilier..... Trop c'est trop, des dizaines d'éoliennes en projet dans un rayon de 10km..... NON NON NON !!! préservons nos villages et notre qualité de vie au détriments de quelques propriétaires avides d'argent facile et providentiel..... et égoïste !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@177 - Nolwen - Aigrefeuille-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 12:24:20

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pour le projet d'éoliennes à Saint Sauveur

Contribution :

Cher monsieur commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire savoir mon soutien au montage du projet d'éoliennes sur la commune de Saint-Sauveur.

Pour petite anecdote, j'ai eu l'occasion de visiter une éolienne de Péré lorsque j'étais à l'école du Thou-Landrais, il y a un peu plus de 10 ans. L'activité visait dans un premier temps à nous sensibiliser à la cause des énergies renouvelables (1) et dans un second nous présenter l'importance de consommer avec modération l'électricité (2).

1) Cette journée avec ma classe étant petite, je m'en souviens comme si c'était hier. Il n'y a aucun doute, si l'école nous a fait visiter ce parc, c'est qu'il était accepté et représentait un message positif et formateur pour les nouvelles générations. Depuis, pour moi les éoliennes sont un signal d'espoir : on évolue pour vivre mieux.

Aujourd'hui les énergies renouvelables ont mauvaise réputation. Personne ne veut voir d'éoliennes sur sa commune. Si les points de vue sur l'éolien ont si mal évolué ces dernières années, c'est en grande partie à cause de la désinformation sur le sujet qui circule en boucle sur les réseaux sociaux et pire encore sur les chaînes journaux TV à 20h dans les foyers. Bien que ces derniers aient tenté des efforts récemment, les campagnes politiques récentes n'ont pas aidé à la cause des ENR...

On ne peut plus vivre en ignorant les alertes du changement climatiques.

2) Les installations nécessaires à la production d'électricité, on les oublie car on ne les voit pas. Jusqu'à présent, les centrales nucléaires ne sont pas présentes sur chaque commune. Donc peu de monde a conscience de ce que nécessite un appareil électrique en fonctionnement. On sait aujourd'hui que le nucléaire a ses limites, et n'est pas une production propre pour différentes raisons.

L'éolien est une solution responsable car elle nous sensibilise aux questions de productions et de distribution de l'énergie ! On les voit tous, elles sont dans nos paysages car nous consommons en masse !

Aujourd'hui, nous avons besoin d'un mix énergétique pour respecter notre planète. Car oui, le nucléaire produit en continu et en masse, la télé tourne, on est content. Mais non, ce n'est pas une solution durable et les conséquences d'un incident nucléaire sont désastreuses.

Pour conclure, je remercie mon institutrice de l'époque de m'avoir si bien ouvert les yeux et qui me permet d'appréhender ce débat avec beaucoup plus de recul que la plupart des contributeurs qui ne pensent qu'à leur nombril. Il serait bien que la génération « anti » bordée par TF1 et Pujadas continue en paix à cracher sur les ENR pour suivre la mode (via écran 4K XXL classé énergétique G) sans embêter ceux qui cherchent à atteindre un mix énergétique intelligent et sans danger pour la race humaine. S'ils en ont ras-la-casquette de voir des éoliennes : qu'ils baissent leur conso, éteignent leur tv et ordi, débranchent leur électro-ménager connecté. On aurait moins besoin de produire pour eux et donc moins besoin d'installer du solaire, conserver des centrales nucléaires, des installations hydro ou des éoliennes. Pour faire simple, LE PROBLEME C'EST LA CONSOMMATION RESPONSABLE pas l'éolien.

ETEIGNEZ VOS TV = moins de conso + moins de fake-news ! Une pierre 2 coups. Sortez dehors, regardez les abeilles voler avant qu'elles ne soient qu'un lointain souvenir. Je ne pense pas qu'il en reste encore beaucoup dans les champs d'agriculture intensives de Saint-Sauveur...

En plus, monsieur le commissaire enquêteur, j'aimerais donner mon avis sur quelques arguments que j'ai lu et vous proposer de recontextualiser certaines remarques utilisées contre l'éolien en général :

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

- « les éoliennes sont composées de terres rares, c'est une honte » : Est-ce aussi honteux que celles qui sont dans nos téléphones ou nos ordinateurs ?

- « les éoliennes dégradent nos paysages » : Dans le coin on n'est pas connu pour nos campagnes verdoyantes et nos paysages à couper le souffle. Je suis désolée... Mais les plaines agricoles du 17 ne font rêver personne. La plage en revanche, oui ;)

Et concernant la question paysage quel que soit le projet d'éoliennes : les reproches étaient les mêmes lors de l'installation des lignes électriques il y a un siècle. On ne les remarque plus aujourd'hui, elles sont indispensables même.

- « les éoliennes dégradent la biodiversité » : quelle est la biodiversité à Saint-Sauveur au milieu des champs agricoles ? N'allons pas raconter que ce sont des marais ! Respectons-nous un minimum, on n'est pas au bord de la venise verte ici.

Merci pour votre attention.

Je vous demande, monsieur le commissaire, de nous (les jeunes pleins d'espoir) aider à faire de notre planète un lieu vivable pour nos enfants.

Signé une jeune travailleuse,

qui a grandi à Aigrefeuille, donc a vu le paysage local se transformer (beaucoup de nouveaux lotissements, de nouvelles routes, zones d'activité, ...)

et qui soutient les énergies renouvelables, plus particulièrement les éoliennes de Saint-Sauveur.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

@178 - RIBREAU pascal - Le Gué-d'Alléré

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 13:36:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : favorable à la ferme éolienne de st sauveur d'Aunis

Contribution :

je suis favorable au projet éolien de St sauveur d'Aunis car c'est une énergie renouvelable produite naturellement qui va dans le bon sens car il faut diminuer la production d'énergie nucléaire trop polluante pour la planète

Ce projet va générer un revenu supplémentaire aux communes et communauté de commune.

De plus, cela va améliorer le revenu des retraites agricoles pour les propriétaires de foncier qui vont bénéficier d'une éolienne sur leur propriété et qui ne bénéficient pas forcément d'une grosse retraite (environ 800 euros moyenne des retraites agricoles).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@179 - Ch - Parthenay

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 14:01:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Oui aux éoliennes!

Contribution :

Oui au développement des éoliennes, et plus largement des EnR !

Depuis plusieurs années les scientifiques nous montrent à quel point nous devons réagir pour espérer avoir un avenir viable, regardons encore les dernières conclusions du rapport du Giec qui font froid dans le dos !

Nous consommons toujours plus d'énergie et nos centrales nucléaires, qui ont l'âge de mes parents, vieillissent et nous coûtent de plus en plus cher.

L'avenir est au développement des énergies renouvelables, dont l'éolien qui permettra à la France de respecter ses engagements.

Le projet de Saint sauveur d'Aunis permettra de produire de l'électricité 100% française, à plus de 700m des habitations et sur de grandes parcelles agricoles ! Concernant l'impact visuel, c'est tellement subjectif: moi qui aime le patrimoine Français, je ne suis pas dérangé de voir des éoliennes dans notre paysage.

Originaire des Deux-sèvres, j'ai vu de nombreux parcs s'y développer et je suis fier de voir notre région contribuer au développement des éoliennes !

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@180 - Coffre Alice - Dompierre-sur-Mer

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 14:21:30

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution au projet éolien

Contribution :

Je soutiens ce projet qui nous permettra de consommer une électricité verte sur notre territoire tout en participant positivement à notre économie grâce à la création d'emplois et aux retombées financières.

La transition énergétique est nécessaire à notre pays ne serait ce pour assurer un bel avenir a nos enfants mais aussi pour s'affranchir des autres modes de production qui nous rendent dépendants des autres pays notamment en termes d'approvisionnement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

E181 - romain GREGOIRE

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 14:51:39

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Enquête publique éolien

Contribution :

Bonjour Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai pris connaissance d'un panneau d'enquête publique en me rendant à La Rochelle. Je suis étudiant ingénieur en agronomie et mes nombreuses ballades dans ma campagne (à St Martial chez ma Grand-mère) ont forgées mes souvenirs et mes convictions pour l'environnement au sens large. Je me sens concerné par ce sujet, car il focalise toute la contradiction de notre société. En France nous sommes conscients de la nécessité de consommer autrement, des enjeux du changement climatique. Donc diverses solutions sont proposées, mais malheureusement quel que soit le projet ou l'initiative, quand une solution prend forme à côté de chez nous, la prise de conscience collective est aveuglée par les peurs, et l'intérêt personnel de chacun. Et ça donne « Oui, mais pas comme cela, pas ici... » Je considère que c'est une chance que notre territoire puisse accueillir une alternative énergétique, que notre territoire contribue à un intérêt supérieur aux querelles de clocher. Car le climat, et l'indépendance énergétique de notre pays sont 2 causes qui méritent que nous prenions du recul et dépassionnons le débat. Alors j'ai regardé le projet d'un peu près plus l'éolien et le projet. 8 éoliennes, loin des maisons, loin des zones protégées, dans un espace de grandes cultures... Comment pouvons-nous honnêtement nous opposer à cela ?! Nous voulons revitaliser nos campagnes, consommer de l'énergie propre, sauvegarder notre environnement, garder le contrôle... alors oui je suis pour un tel projet ! De vraies convictions existent autour de nous, qui se taisent pour la plupart. Mais parfois certains s'expriment...
https://www.lepoint.fr/elections-regionales/nicolas-hulot-vent-debout-contre-la-fronde-anti-eoliennes-18-06-2021-2431692_2592.php

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, mes sincères salutations. Romain Grégoire, rue des remparts 17400 St Jean-d'Angély.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@182 - Mairie

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:13:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier Bernard JANNAU

Contribution :

Courrier Bernard JANNAU

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier JANNAU Bernard.pdf\)](#)

Document : Courrier JANNAU Bernard.pdf, page 1 sur 1

Bernard JANNAU
40 rue de Saintonge
17540 St SAUVEUR
06-78-55-58-59

Le 5 juillet 2021

Objet: Enquête publique sur projet éoliens.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens à vous faire connaître ma désapprobation pour le projet éolien prévu au sud de la commune pour les raisons suivantes:

En effet les éoliennes situées dans une zone de passage d'oiseaux entre les marais classés natura 2000 et la forêt de Benon verront ceux-ci perturbés par ce genre de machine qui n'ont rien de naturel.

Ce sera aussi une véritable verrue sur la campagne au sud de St Sauveur.

En période hivernale quand le soleil est au plus bas, il y a un risque d'ombre fuyante provoqué par les pales au niveau des ouvertures des habitations.

Supprimons aides et subventions, le niveau de rentabilité de ces engins sera tellement bas que les promoteurs eux-mêmes mettront fin à ce saccage paysager et environnemental.

Bernard JANNAU



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@183 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:16:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier mairie Le Gué d'Alléré

Contribution :

Courrier mairie Le Gué d'Alléré

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier Le Gue dallere.pdf\)](#)

Document : Courrier Le Gue dallere.pdf, page 1 sur 4



Descriptif de l'avis défavorable donné au projet de ferme éoliennes de Saint Sauveur d'Aunis

Le 05 Juillet 2021

Dans le cadre du projet éolien de la ferme de Saint-Sauveur d'Aunis porté par l'entreprise volkswind, nous Mairie Du Gué d'Alleré avons été amenés à émettre un avis dans le cadre d'une délibération. Cet avis s'est avéré défavorable à l'encontre de ce projet. Néanmoins nous souhaitons apporter plus de précisions quant à notre refus de ce projet.

Préalablement, nous souhaitons faire savoir le fait que dans le courrier provenant de Monsieur le Préfet et du bureau de l'environnement, en date du 10 Mai 2021, concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis, il est spécifié que :

« dans le cadre des dispositions issues de la loi de transition énergétique concernant les articles L553-5 du code de l'environnement et L2121-12 du CGCT, la convocation aux conseillers municipaux qui inclut le vote sur le projet du parc éolien doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse et respecter le délai de convocation de 5 jours francs.

A cet effet, le pétitionnaire vous adressera, en temps utile, un document qui pourra vous servir de support afin d'établir cette note. »

Or si nous avons bien respecté nos obligations, le pétitionnaire a omis de nous transmettre un quelconque document qui nous aurait permis d'établir cette note.

Cela ne nous semble pas normal et correct.

C'est donc uniquement sur notre travail de lecture et d'analyse que nous avons pu informer de manière la plus objective possible (du moins nous nous y sommes employés) l'ensemble du conseil municipal.

En effet nous avons pris le temps de lire l'intégralité de l'enquête publique de plus de 1000 et quelques pages à fin d'avoir une vision la plus exhaustive possible du projet.

Il nous ai apparu que le volume de documents à lire et à traiter est énorme et très technique. A notre sens, il est par le fait, difficilement appréhendable par une personne simple. Ce genre d'enquête n'est pas accessible à tout le monde par la simple complexité de son contenu.

Et les implications d'un tel aménagement de territoire devraient pouvoir être vraiment appréhendé par tout un chacun.

Ce projet qui se trouve en limite communale de notre commune du Gué d'Alleré, aurait pour implantation la commune de Saint-Sauveur d'Aunis. Il est à noter que la ferme éolienne serait plus proche du bourg du Gué d'Alleré que de celui de Saint Sauveur d'Aunis.

Il s'agit d'une demande d'installation de huit éoliennes ayant un point culminant à 180 m.

Le projet est présenté comme économiquement et industriellement intéressant pour le territoire (même si la commune elle ne percevrait rien), sans évoquer les enjeux écologiques liés à ce type d'aménagement du territoire.

Nous souhaitons attirer votre attention quand au fait que l'environnement proche du périmètre de l'enquête a évolué fortement depuis la période d'instruction de celle-ci par les services de la DREAL.

En effet, la Cdc Aunis Atlantique a pris en décembre 2020 une motion délimitant des zones privilégiées pour l'implantation de projet éolien sur son territoire, ceci avec pour but d'arrêter les implantations sauvages qui défigurent notre campagne.

Ces zones AENR ont été déterminées conjointement avec le PNR du Marais Poitevin.

Les élus que nous sommes avons fait ce travail sous l'égide de la Cdc Aunis Atlantique pour définir un zonage cohérent et pertinent. Cela aussi dans le but d'éviter une saturation auprès des populations, et malgré tout de permettre le développement de l'éolien de manière contrôlée, raisonnée et intégrée.

Par cette démarche, la Cdc Aunis Atlantique va atteindre les objectifs qu'elle s'est fixées en termes de mix énergétique. Les projets existants vont dans ce sens, et le projet participatif d'Andilly également.

De plus, l'ambition de la Cdc Aunis Atlantique de devenir en 2050 territoire TEPOS (Territoire à Énergie Positive), fait que les actions ne doivent pas seulement être menées vers la production d'énergies renouvelables, mais principalement être menées sont la rénovation de l'habitat, et l'évolution des modes de transport.

Document : Courrier Le Gue dallere.pdf, page 3 sur 4

Dans le CERFA de dépôt du projet, la société Volkswind fait référence à l'arrêté du 26 Août 2011 modifié par l'arrêté du 06 Novembre 2014, mais omet de compléter sa demande par l'arrêté du 22 Juin 2020, qui est postérieur à sa demande, car bien plus contraignant quant à ses obligations en termes de démantèlement. C'est troublant et dommageable.

Concernant le volet paysagé, une question nous taraude, pourquoi autant de pages, et de photos prises à des endroits peu adéquates ou orientés (c'est au choix), alors qu'une simple photo à l'aide d'une drone prise à 110 m de haut (hauteur du moyeu) sur le lieu possible d'implantation, permet de juger de l'impact paysagé réel.



Cette photo n'est pas prise exactement sur le lieu d'implantation, car issue de prise de vue réalisée pour la commune bien avant, mais la hauteur est bien de 110 m et elle permet d'avoir un visuel de chaque fenêtre et/ou jardin impacté.

Cela nous semble nettement plus parlant et devrait être un passage obligé à toute étude paysagère. Les moyens techniques existent.

De plus l'absence des communes de Bouhet, Anais et Benon dans l'air dites immédiates nous choc également, car pour exemple, elles sont plus proches du projet que Nuailly d'Aunis, mais renforcent par leurs positionnements l'aspect écologique que nous avons décrit précédemment.

Pour rappelle dans un rayon de 6 km autour du projet, ce n'est pas loin de 10 000 personnes qui y habitent.

Concernant l'étude acoustique, là encore nous sommes surpris de la période de prise de mesure. En effet, les mesures ont été prises du 13 Août au 16 Septembre 2019. Soit une période où la vitesse du vent n'est pas la plus forte ou du moins représentative de notre environnement.

De plus il est indiqué que la vitesse du vent max sur cette période de mesure a été de 7,9 m/s.

Or Volkswind présente ses éoliennes pour un rendement optimum a des vitesses de 11,5 m/s.

La période de mesure est donc loin d'être représentative de ce que pourrait être les nuisances dans la période de fonctionnement optimum des éoliennes.

Dans ces conditions, il n'est donc pas possible de déterminer à postériori les nuisances, l'impact auditif des éoliennes dans les conditions optimums de leur fonctionnement, et encore moins l'effet cumulé de l'ensemble des éoliennes en fonctionnement.

Cette étude nous semble partisane ou vraiment mal réalisé.

Document : Courrier Le Gue dallere.pdf, page 4 sur 4

En ce qui concerne l'étude écologique, nous ne pouvons rien dire de mieux que le PNR ou la MRAE, car nous n'en n'avons pas les compétences.
Néanmoins le bon sens « paysan », nous laisse voir ce projet comme incohérent quant à l'environnement proche (Biotop, forêt).

Enfin d'un point de vue politique les dernières élections municipales ont donné l'opportunité d'un rapprochement entre la commune du Gué d'Alléré et de Saint-Sauveur d'Aunis.

En effet nous réfléchissons de plus en plus à des mutualisations. Sans être encore dans le fait d'un rapprochement administratif à ce jour, des coopérations fortes sont mises en œuvre. (Prêt de matériel, feu d'artifice commun, coopération des agents techniques).

De plus, une liaison douce est en cours d'étude pour un aménagement dans un futur proche afin de rapprocher un peu plus les deux centres de vie ; et permettre ainsi aux habitants du Gué d'Alléré de profiter des commodités et commerces de Saint-Sauveur d'Aunis (Pour information, à part l'école et la Mairie, le Gué d'Alléré n'a aucune autres commodités). Implanter cette ferme d'éoliennes entre les deux communes signera un arrêt net de cette collaboration et de cette idée de rapprochement.

En conclusion, même si cette enquête (ce qui doit sûrement être le jeu de ce genre de document) ne nous semble pas des plus objectives, le fond même de ce projet nous semble incohérent et non adapté à ce territoire ou l'environnement et l'écologie doivent être privilégiés.

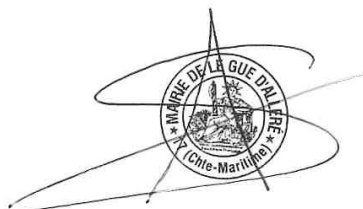
C'est une vraie opportunité pour ce territoire et la Cdc Aunis Atlantique l'a bien compris et a été pro-actif sur ce sujet.

Nous souhaitons également faire remarquer le déséquilibre majeur de la répartition des parcs éoliens en Nouvelle Aquitaine, ou le Poitou-Charentes est sacrifié au profit du Sud du département qui se voit protégé.

Voilà les principales raisons de notre avis défavorable, qui nous l'espérons, sera entendu.

de la région.

Sylvain AUGERAUD
Maire Le Gué d'Alléré



Le Maire
Sylvain AUGERAUD

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@184 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:19:21

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier Guignard Serge

Contribution :

Courrier Guignard Serge

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier Guignard Serge.pdf\)](#)

Document : Courrier Guignard Serge.pdf, page 1 sur 2

Monsieur Guignard Serge
retraité agricole
Port Bertrand
1750 Saint Sauveur d'Aunis

Le 5 juillet 2021

à Monsieur le Commissaire enquêteur

Je voulais attirer votre attention sur les points suivants :

1- Propriétaire foncier, fermier et agriculteur en 2016, en GAEC (GAEC du Port Bertrand) à 6 associés, u

Après 3 refus de notre part par téléphone de coopérer à ce projet, en mars avril 2016, avec Monsieur Timothée Baecklandt, de la société Volkswind, celui ci use du stratagème : « nous avons contacté vos propriétaires qui seraient intéressés ». Donc obligation morale d'en discuter, position de faiblesse de notre part, et conflits prévisibles entre fermiers et propriétaires si désaccord. Toute une opération de promesses pour vous corrompre et accepter, se met en place : des promesses de plusieurs éoliennes dans vos parcelles, concurrence avec vos voisins, des revenus théoriques 3 à 4000 euros par MW de puissance, mieux vaut signer rapidement une promesse de bail pour vous inclure de suite dans le projet.

Décision finale nous avons dits non, et beaucoup de nos collègues ont cédé sous cette contrainte et ont signé des promesses de bail dès le 13 avril 2016 après les premiers contacts en mars.

Conséquences : beaucoup de non-dits, méfiance entre agriculteurs, propriétaires, pour ou contre, retenus ou pas dans le projet, 2 éoliennes ou 1/2 sur sa parcelle, riverains hostiles au projet remontés contre les agriculteurs bénéficiaires, enfin un climat social qui nuit à nos villages

2- Depuis presque 6 ans que le projet est en place, après obtention rapides et irréversibles des signature de promesses de bail, aucune réunions, concertations publiques pour informer du projet et tenir compte de toutes les sensibilités, aucun contacts avec les associations locales, juste un rouleau compresseur qui acte, manœuvre, décide sans tenir compte du refus des élus, (décision négative du conseil municipal) de la commune et communes voisines, communauté de communes, marais Poitevin, Département,

Une sortie naturaliste avec juste une dizaine d'agriculteurs et propriétaires signataires, et une expo non accessible au public dans une petites salle fermée à clé au centre rencontre, et seulement consultable 2 fois 2 heures, tout cela parce que seulement quelques rares bulletins d'information ont été distribués. Une distribution par la Poste aurait concerné toutes les boites aux lettres.

3- La commune de Saint Sauveur d'Aunis a été remembrée pour regrouper les parcelles en des îlots de culture bien adapté à l'agriculture moderne, et l'irrigation. Pour favoriser la biodiversité des haies ont été plantées pour plus de 25kms, ce qui fait que la commune est dans une dynamique de plantations de haies. Dans les zones d'études du projet les nouvelles plantations de haies et les arbres en agroforesterie sont proscrits pour ne pas attirer les chiroptères et les oiseaux, ce qui exclu et interdit un renforcement de la biodiversité dans cette zone.

Les superficies et servitudes utilisées par le projet (chemin, aire de montage, pans coupés, cable, surplomb, etc...) représentent 33 parcelles pour 107 hectares en incluant la parcelle ZX 77. Ces 33 parcelles dans quelques années ,vu les baux à rente énormes que cela représente pour les propriétaires ou locataires ne seront plus transmis naturellement à l'age de la retraite, mais gardés coûte que coûte pour préserver ses revenus, avec toutes les conséquences néfastes, (laissées en jachère, mitage, démembrment de grandes parcelles de cultures, sous location, sous main pour garder le pactole, etc...)

4- Les 2 communes le Gué et Saint Sauveur vu la zone d'exclusion de 500 m se verront interdites de tout projet futur sur ces zones dans les 40 ans à venir, voir plus

5- L'étude environnementale ne tiens pas compte et occulte les enjeux de biodiversité et de la zone de marais toute proche, la vallée du Curé, classée ZNIEFF 1 et 2, natura 2000, ZICO, en projet d'arrêté de protection de biotope et des habitats naturels avec pas moins de 126 espèces protégées dont 126 oiseaux, 7 chauves souris. Les éoliennes sont totalement incompatibles et en contradiction complète avec le projet d'arrêté de protection de biotope. Les éoliennes seraient un frein grave à la migration, et quand les marais sont recouverts d'eau plusieurs espèces se mettent à proximité ou dans la zone du projet éolien ; Les feux clignotants la nuit, se reflétant sur l'étendue d'eau de la fin de l'automne au début du printemps poseraient un véritable problème et c'est totalement inconcevable. Les 2 parcs éolien les plus proches, ceux de Longèves et Saint Jean de Liversay sont devenus un vrai désert cynégétique qu'il ne faut surtout pas reproduire ici.

6- Pour nous les habitants de Saint Sauveur et du Gué l'effet d'encerclement et de covisibilité sur 360° est minimisé dans l'étude, mais bien réel. Les projets de Mouchetune, Anais, Benon/Bouhet, Benon l'Etang, Angliers, Vérines,Forges et j'en oublie ne sont pas répertoriés sur la carte.

7- Les éoliennes de Saint Jean de Liversay à 2 kms, sont visible et très prégnantes depuis toutes les rues du village, par contre l'étude paysagère semble occulter par d'habiles photos montages, la visibilités des 8 éoliennes du projet, placées à seulement 750 m des habitations et nouveaux lotissements. Il suffit de se déplacer de quelques mètres du point d'où la photo est prise,ou de changer d'objectif plus adapté à la perception de l'œil pour avoir une vision plus réaliste de la prégnance gigantesque des 8 aérogénérateurs. La vision des photos montages avec les objectifs grand angle, et reproduit sur des feuilles 21X29,7 ne donne pas la perception grandeur nature des éoliennes.

8- les monuments historiques les plus proches comme l'église romane de transfiguration (1,1 km) et l'Abbaye de la Grâce Dieu (1,3 kms) sont en co-visibilité forte et non pas nulle comme le stipule l'étude. La chapelle des champs , lieu plus que patrimonial et hautement chargé d'histoire, se retrouve ceinturée dès 500 mètres par les éoliennes, qui transforme ce site en zone industrielle, tant apprécié par les promeneurs des 2 villages avec ses petites routes qui sillonnent la campagne si paisible.

9- Volkwind impose sa vision en force de l'éolien à Saint Sauveur d'Aunis, malgré le PLUIH de la communauté de communes Aunis Atlantique qui n'a pas classé cette zone en AENR et le Parc Naturel du Marais Poitevin qui a classé cette zone de vigilance majeur.

10- Malgré la présumée innocuité des infrasons, courants parasites, champs électromagnétiques,émissions lumineuses,effets stroboscopiques, le mal être de certains riverains et plus encore la mortalité inexpliquée de plusieurs centaines de vaches sur plusieurs sites, méritent qu'on s'en inquiète. D'ailleurs les chambre d'agriculture, et certains organismes de santé vont réaliser des études plus approfondies sur ces dangers.

11- Les 8 éoliennes seront au plus près de la maison de retraite Résidence les Champs du Noyer de Saint Sauveur d'Aunis, avec son unité Alzheimer. Cette maison de retraite a été bâtie avec une vue apaisante sur les champs qu'en sera-t-il si 8 aérogénérateurs industriels viennent balayer le quotidien de nos anciens les plus fragiles.

Toutes ces raisons font que je suis contre ce projet éolien à Saint Sauveur d'Aunis.
Je vous remercie de votre attention.

Copie lettre au Président de la République et réponse

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

E185 - elodie lafond

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:19:39

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Mon soutien

Contribution :

Bonjour, J'ai 31 ans, maman de 2 enfants, eux parmi d'autre qui vivront dans le monde que nous leur laisserons. On est conscients de l'urgence pour le climat, tout le monde déplore le manque de réactivité des états puissants, et le trop peu d'initiatives des particuliers. Et quand des solutions sont avancées, cela ne va jamais, car les petits intérêts particuliers prennent le dessus ! Mais quelle dommage !! Je me sens parfois bien impuissante face aux désordres qui nous entourent, je ne suis pas élu, encore moins ministre. Mais là je me dis que je peux faire quelques chose de concret. C'est pourquoi je veux dire que je soutien toute initiative qui contribue à préserver le monde de demain, celui d'aujourd'hui aussi. Ce projet d'éoliennes est dans la logique pure de ce que notre pays essaie enfin de faire : réduire notre empreinte carbone, consommer ce que nous offre la nature (ici le vent). Je suis pour ce projet. Bien cordialement Elodie LAFOND Rue de Chaluva Vaussais Sauzé Vaussais (79190)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question MO : -

Réponse MO : -

Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@186 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:20:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier Guignard Serge 2

Contribution :

Courrier Guignard Serge 2

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier Guignard Serge 2.pdf\)](#)

Document : Courrier Guignard Serge 2.pdf, page 1 sur 2



Validation message au Président

1 message

<nepasrepondre@ecrire.elysee.fr>

ven. 4 juin 2021 à 17:05

À : serge.guignard1@wanadoo.fr <serge.guignard1@wanadoo.fr>

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de la bonne réception de votre message.

Toutefois, pour que l'envoi à la Présidence de la République soit effectif, vous devez cliquer sur le lien suivant :

https://ecrire.elysee.fr/validation_mail/4851b4ebd89b296553aab894d3b3cef6a844c46091a8580f93ffed0004608825

Sans confirmation de votre part, le message posté sur le site sera effacé sous 72 heures.

L'outil Ecrire au Président
Présidence de la République

Voici, pour votre information, le contenu du message que vous avez saisi (validation impérative via le lien ci-dessus) :

Votre identité :

Monsieur
GUIGNARD
Serge

Vos coordonnées :

PORT BERTRAND
17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS
France

Vous représentez une association ou un syndicat

Votre sujet :

Faire une demande à caractère personnel

Votre message :

Bonjour Monsieur le Président... Je suis agriculteur à la retraite, profondément attaché à mon petit village, mon territoire, mon environnement rural. Notre commune Saint Sauveur d'aunis est depuis 5 ans sous la pression d'un groupe eolien Germano/Suisse Volkswind, qui en vertu contraire de toute éthique a décidé l'implantation de 8 aérogénérateurs de 180 mètres de haut à 700 mètres des premiers habitants de Saint Sauveur d'aunis, le Gué d'Allieré, Rioux et plusieurs autres hameaux . Malgré l'avis défavorable des élus de la commune, des communes voisines, de la communauté de communes, du conseil départemental de la Charente-Maritime, du Parc naturel régional du marais poitevin, cette société a poursuivi ses études pour l'installation de ses machines sur le territoire communal. Aucune collaboration et transparence avec les élus, aucune réunion publique, seulement des transactions financières en catimini et d'une certaine forme de pression et d'omerta avec les propriétaires et agriculteurs concernés ou évincés , ce qui rend l'attitude de Volkswind choquante, contestable, leurs procédés déplorables.

Nous sommes d'autant plus choqués que cette société privée se sent investie de tout pouvoir et puisse manœuvrer comme bon lui semble sans avoir de compte à rendre à personne.

Après avoir déposé leur étude environnementale, ce projet est soumis à enquête publique depuis le 31 mai jusqu'au 7 juillet, ce qui permettra aux nombreux partisans du non, d'exprimer leurs raisons. Mais avec toutefois un sentiment d'inquiétude, de doute, presque de résignation, si un Préfet seul, et sous la pression de la Ministre de l'écologie Madame Pompili, décide d'approuver ou refuser ce projet eolien.

Le rapport de l'avis de la MRAE Nouvelle Aquitaine sur le projet des 8 aérogénérateurs à Saint Sauveur d'Aunis (17) me semble assez clair quand à la cohérence incertaine et les zones d'ombres du projet.

C'est pourquoi je voulais attirer votre attention Monsieur le Président, pour que les citoyens de Saint Sauveur d'aunis et des communes voisines leurs droits légitimes de notre constitution soient respectés.

Je suis totalement conscient de la tâche immense à laquelle vous devez faire face, vous Monsieur le Président, avec vos Ministres, vos collaborateurs, et tous nos fonctionnaires de l'état.

Je vous remercie de votre attention

Mr GUIGNARD Serge

Document : Courrier Guignard Serge 2.pdf, page 2 sur 2



*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Serge GUIGNARD
PORT BERTRAND
17540 SAINT-SAUVEUR-D AUNIS

Paris, le jeudi 17 juin 2021

Monsieur,

La correspondance que vous avez souhaité adresser au Président de la République lui est bien parvenue. Il m'a confié le soin de vous répondre.

Attentif aux raisons qui ont guidé votre démarche, le Chef de l'État tient à vous assurer qu'il a bien été pris connaissance de vos réflexions relatives au développement des projets éoliens dans les territoires.

Alors que l'éolien évite chaque année l'émission de 15 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de la circulation annuelle de près de 8 millions de véhicules, et qu'il produit plus de 7 % de la consommation d'électricité française, le développement de cette énergie est indispensable pour atteindre les objectifs de notre feuille de route énergétique.

Monsieur Emmanuel MACRON est convaincu que le développement de l'éolien ne peut pas s'imposer d'en haut, sans concertation avec les élus et les citoyens, sans tenir compte de l'impact des éoliennes sur nos paysages, notre patrimoine, notre biodiversité, mais aussi des contraintes liées à l'aviation civile, aux radars météo et radars militaires.

A cet égard, le Gouvernement a demandé aux préfets, le 28 mai dernier, d'établir une cartographie recensant les zones susceptibles d'accueillir des éoliennes, selon des données objectives et en concertation avec les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes. Cette carte permettra de mieux répartir le développement de l'éolien, évitant ainsi les phénomènes de saturation que connaissent certains territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Brice BLONDEL

N° PDR/CP/BCP/BR/E058492



PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE — 55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS

*Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier
l'envoi de vos correspondances par courriels sur le site www.elysee.fr, rubrique « écrire au Président ».*

Imprime sur papier recyclé pour préserver notre planète.



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@187 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:21:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Courrier Gillet Marie-Line

Contribution :

Courrier Gillet Marie-Line

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Courrier Gillet Marie-Line.pdf\)](#)

Document : Courrier Gillet Marie-Line.pdf, page 1 sur 1

Le 05 juillet 2021

M^{me} Gillet Marie-Line
10, rue du Huit mai 1945
Le Gué d'Alleré 47540

A. L'intention de Mr le Commissaire enquêteur

Les énergies renouvelables vont prendre de plus en plus de place dans notre vie. Il nous faut penser aux générations futures, à nos petits enfants, les énergies fossiles sont requises à court termes et les centrales nucléaires ne sont certainement pas la solution.

Le soleil, le vent sont inépuisables il faut s'en servir à bon escient pour produire notre électricité.

La population augmente, l'électricité va continuer d'augmenter dans les années à venir, nous n'avons pas d'autre choix que de nous diriger vers les énergies renouvelables.

Je suis tout à fait pour le parc éolien à St Sauveur d'Aunis

Fait au Gué d'Alleré

M^{me} Gillet Marie-Line

Gillet

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@188 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:22:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Registre papier page 12

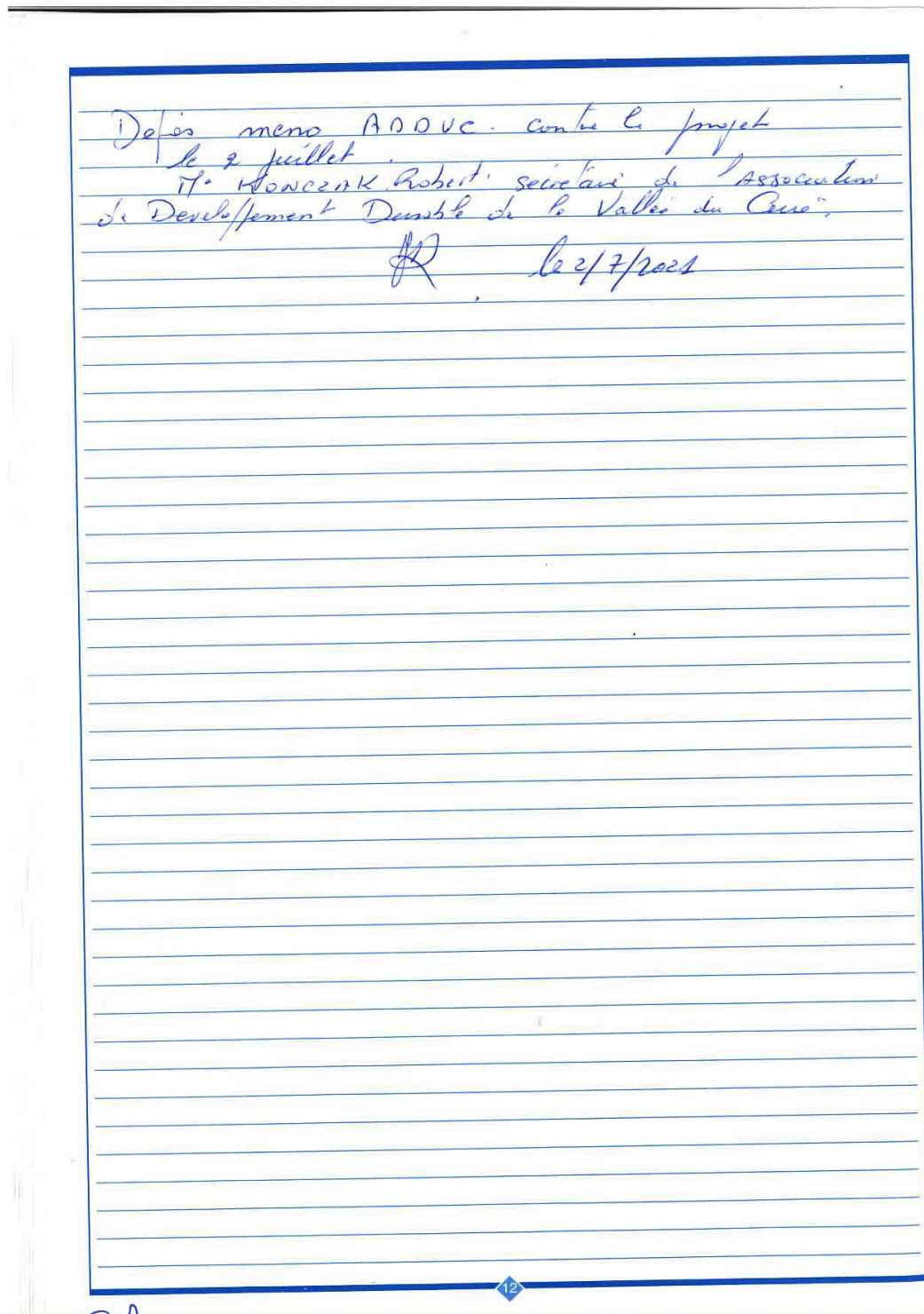
Contribution :

Registre papier page 12

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Registre papier page 12.pdf\)](#)

Document : Registre papier page 12.pdf, page 1 sur 1



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@189 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:23:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :REgistre papier page 15

Contribution :

Registre papier page 15

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Registre papier page 15.pdf\)](#)

Document : Registre papier page 15.pdf, page 1 sur 1

Saint Sauveur le 3/07/2021

Je suis contre le projet éolien objet de l'enquête publique
Le projet éolien objet de l'enquête publique est surprenant
pour les raisons suivantes :

Le projet a déjà fait l'objet d'un refus de la population
il y a quelques années, pourquoi n'il présente de nouveau ?
l'impact sur la biodiversité oiseaux (rapace, migrateurs,
francolin...), mammifères (champs sauris...), insectes
et climatologique sur le territoire (pourquoi ne pas
qualifier cette implantation d'écocide ?).

La réhabilitation des sols (3,5 hectares de terres cultivables
négligés certains de nos débetés en fous) sont contraires
à tout bon sens environnemental.


Comment se fait-il que cette demande d'implantation
ne soit pas immédiatement repoussée puisque le PNR
a émis un avis défavorable (Parc Naturel Régional), que
le PLU de la commune (approuvé par la CDC) s'oppose ainsi que le
Conseil municipal de Saint Sauveur (décision du 28/06) ?
Pourquoi la Préfecture accepterait-elle cette implantation
alors que dans le même temps elle prépare un Arrêté
pour la protection des sites et de habitats naturels
de la Vallée du Curi ?

Pourquoi nous imposer encore 8 éoliennes alors que nous
en avons déjà 9 (plus d'autres à venir) à Fenières ?
Nous allons être encerclés alors que des nouvelles règles existent
leur doit la densité et l'encerclement de nos habitats ?

J'ai demandé à la Préfecture de relire la dernière tribune
de Stéphane Bern du 31 mai sur le Figaro, tous les
arguments sont rassemblés pour refuser (une nouvelle
fois !) les éoliennes comme elles nous sont proposées.

Pourquoi alors, une entreprise étrangère (Volksowind)
vient-elle nous imposer cette implantation ?
où est la démocratie tant vantée dans notre pays ?
Des nouvelles technologies sont au train de voir le jour
pourquoi nous imposer de vivre dans un environnement
indésirable pendant 40 ans ou plus ?

David Touratin Saint Sauveur d'Aunis



PS: la chapelle de champs entourée d'éoliennes. C'est de la
provocation!

G.P.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@190 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:24:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Registre papier page 16

Contribution :

Registre papier page 16

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Registre papier page 16.pdf\)](#)

Document : Registre papier page 16.pdf, page 1 sur 1

M^r BRETON Philippe
6 rue des Noisettes
17540 Le Que' d'Allee'

Sur la moralité et le comportement de la Société
Wolkowick tend à faire sa commercialisation sur
Cadeaux, parfois quelques malversations, le nombre
de St Sauveur d'Aunis, et démarchés à domicile
avec insistance.

Sur l'utilité du projet nous ne vivrions pas sur
la rentabilité des machines à 15% que brûlent en
lesite du temps.

ZNIEF Non respecté
la police cauler vote du que' d'Allee' définitivement
de figures disparaitra.

Sur l'implantation : Encadrement systématique de
la commune du que' d'Allee'.

Sur les raisons de cette implantation : PLUH de
que' d'Allee' plus et sature, impossibilité d'espérer
une évolution de celui-ci.

Sur la densité des machines :
Andilly 3 larges 3 "Plein deaux" 9
supplémentaires moyennes 3 (à confirmer).
Nous aurons donc probablement 12+8 colliers
dans un secteur restreint.

Dans 1 refusé
et gorges ?

Ce projet devrait respecter une ventilation plus
INTELLIGENTE sur le territoire.

On voit que malgré la fiche offerte à VALORED, sans
aucun point de fléchage, les Durades conceptuelles
sont justes.

D'une manière générale plus de modifications au sein
des secteurs éoliens.

CONTRE CE PROJET, je le déplore et j'attends
avec impatience que ces "folies" pylônes ne soient plus
peu viables et la répartition du coût de démarrage de
des engins.

G.P.

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@191 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:26:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Registre papier page 17

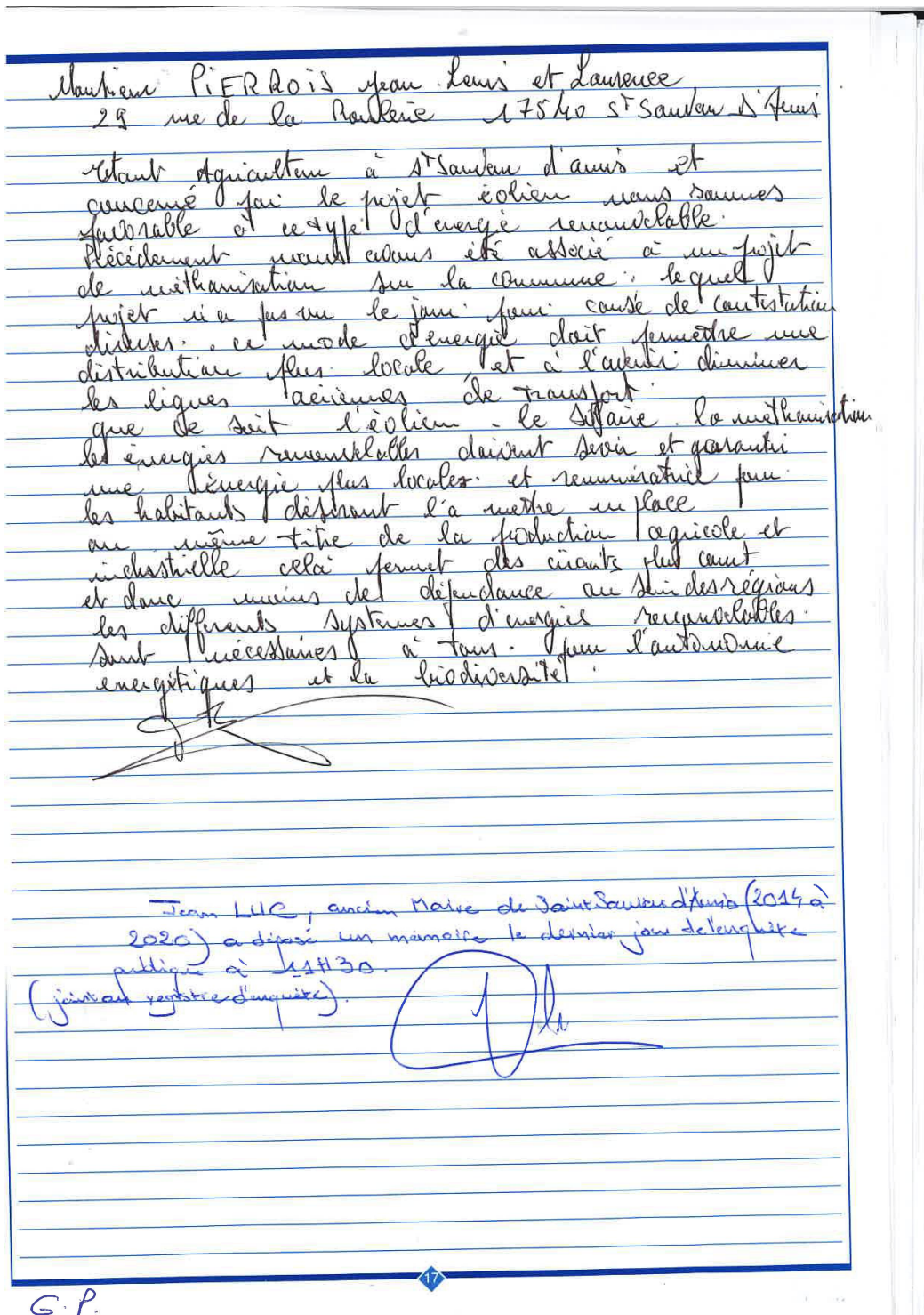
Contribution :

Registre papier page 17

Pièce(s) jointes(s) :

[Télécharger la pièce jointe originale \(Registre papier page 17.pdf\)](#)

Document : Registre papier page 17.pdf, page 1 sur 1



Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

Etat : à traiter
Orientation : -
Question MO : -
Réponse MO : -
Envoi CE : Non

Export généré le 06/07/2021 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, par email entre le 31/05/2021 et le 05/07/2021

@192 - Mairie - Saint-Sauveur-d'Aunis

Date de dépôt : Le 05/07/2021 à 15:26:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Registre papier page 18

Contribution :

Registre papier page 18

Pièce(s) jointes(s) :